



# CLUB DE BRIDGE DES COPAINS DU GRAND REIMS

Réunion du Conseil d'Administration du mardi 12 mai 2020

Présents : Christian Zimmermann, Marie-Claude Robert, Florence Freyhuber, Agniette Maillard, Thierry Maillard, Yvette Mangeonjean, Laurent Houze

Absente excusée : Marie-Noëlle Bourgeois Potel

Le CA s'est réuni sur l'Ordre du Jour suivant.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. Approbation du P.V de réunion de CA du 24 janvier 2020 :

Le P.V est approuvé à l'unanimité.

### 2. Annulation ou report des manifestations festives du Club, modalités de réinscription, modalités de remboursement :

Le CA décide l'annulation du voyage annuel prévu sur Amiens.

Marie-Claude Robert se charge du remboursement des sommes avancées par le Club , notamment auprès de l'Office du Tourisme d'Amiens.

Le CA décide l'annulation pure et simple du repas annuel prévu le jeudi 28 mai.

Sauf demande expresse de remboursement des adhérents auprès de la Trésorière, les sommes avancées pour ces deux manifestations seront affectées sur la prochaine cotisation prévisionnelle d'un montant de 35 euros pour la saison 2020-2021.

En revanche, le remboursement des sommes payées pour des tiers, non-membres du Club ainsi que le solde restant dû aux adhérents sera immédiat, en fournissant par mail:

[bridgedescopains.grandreims@gmail.com](mailto:bridgedescopains.grandreims@gmail.com) un RIB à la Trésorière pour virement, en indiquant l'objet de la demande « Voyage à Amiens ou Repas Côté Cuisine ».

### 3. Organisation du point d'apprentissage pour 2020-2021 suite à la démission de la Boîte à Bridge et de Nathalie Coubard (projet de lettre aux adhérents à valider) :

Sur le principe, le projet de lettres est validé sous réserve des modifications suivantes apportées par le CA en points 3 et 4 .

Christian se propose de préparer des cours et des donnes de niveaux différents organisés le mardi et le vendredi matin ( débutants et confirmés ) avec l'aide d'Ute et de Thierry ainsi que d'une équipe formation à constituer, ce qui est accepté.

### 4. Tarifs, fonctionnement, organisation des temps de formation :

Le tarif retenu est de 30 euros par trimestre en sus de la cotisation au Club.

Un Blog spécifique d'un coût de 59 euros par an à la charge du Club, validé par le CA, sera mis en place et alimenté au fur et à mesure avec un code d'accès réservé aux inscrits. Le fonctionnement et l'organisation du temps de formation seront définis par l'équipe de formation en cours de constitution.

5. Préparation de l'AG : date, modalités, élections, ordre du jour, membres sortants Thierry Maillard, Marie-Claude Robert, et membres renouvelables, Laurent Houze, Yvette Mangeonjean :

Compte tenu de cette période de crise sanitaire, le CA n'est pas en mesure, à ce jour, de déterminer une date de réunion de la prochaine AG.

Aucune activité n'est possible pour le Club en l'état.

Il en est de même pour l'organisation de manifestations festives.

Les candidats aux postes à pourvoir au sein du CA peuvent se présenter sachant qu'il sera nécessaire d'élire trois nouveaux administrateurs (deux membres sortants et un membre rééligible Laurent HOUZE qui ne souhaite pas se représenter ) .

Les mandats sont prolongés exceptionnellement jusqu'à l'AG à venir.

6. Reprise et modalités des activités du Club :

Aucune reprise d'activités n'est possible à ce jour.

Il convient d'attendre la levée des interdictions des autorités administratives pour organiser des tournois dans le respect des règles sanitaires qui subsisteront, d'ores et déjà envisagées avec grande précaution par le CA.

7. Point Trésorerie:

Le tableau financier est remis à chaque membre du CA.

Il apparaît une provision de charges à régler à la Paroisse d'un montant de 2500 euros et un bénéfice prévisionnel de 2200 euros au 30 juin.

8. Questions diverses : Point sur les modalités financières avec la Paroisse

En fonction des éléments de charges remis à titre d'information par la Paroisse, le coût de fonctionnement de la salle s'élève à un peu plus de 5000 euros par an.

Le CA charge Christian et Marie-Claude en leur qualité respective de Président et Vice-Présidente de négocier avec la Paroisse et le Diocèse la conclusion d'un bail faisant apparaître les modalités d'occupation et de prise en charge des dépenses de fonctionnement et de travaux.

L'Ordre du Jour étant expiré, la séance est close à 18h45.

